

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC vous est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil de la municipalité d'Eastman a été convoqué à une séance extraordinaire par le maire, Yvon Laramée.

La séance extraordinaire sera tenue conformément aux dispositions du code municipal, au lieu habituel des séances :

Salle du Conseil, 160, chemin George-Bonnallie,

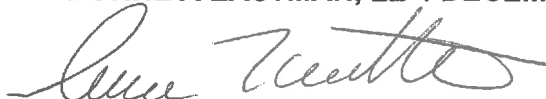
Le lundi 16 décembre 2019, à 19 h

Pour y traiter les sujets suivants et portant exclusivement sur ceux-là, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022
4. Période de questions sur le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022
5. Présentation et adoption du budget 2020
6. Période de questions sur le budget 2020
7. Levée de la séance

DONNÉ À EASTMAN, LE 4 DÉCEMBRE 2019



Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière